

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 5 octobre 2015 à 19 h 30, au centre municipal, 1147 rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Un avis de convocation fut dûment signifié à tous les membres du conseil, le tout suivant les dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents :

M. François Barret, maire
M. Langis Barbeau, conseiller au siège n° 1
M. Hermann Thibodeau, conseiller au siège n° 2
M. Pierre Doré, conseiller au siège n° 3
M. Stéphane Lévesque, conseiller au siège n° 5
M. Benoît Mathieu, conseiller au siège n° 6

Est absent :

M. Martin Boivin, conseiller au siège n° 4

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de Monsieur François Barret, maire.

Assiste à la séance : M^e Éric Boisvert, greffier et secrétaire-trésorier.

Point n° 2

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur Stéphane Lévesque
Appuyée par monsieur Langis Barbeau
Il est résolu

166-15

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

L'ordre du jour accepté est le suivant :

- 1.- Ouverture de l'assemblée;
- 2.- Adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Consultation publique concernant le projet de règlement numéro 751-15 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 234-91 afin de permettre l'implantation d'une nouvelle conduite de gaz naturel dans l'emprise de la rue du Pont :
 - a. Présentation du projet de règlement,
 - b. Questions et commentaires,
 - c. Procédure d'adoption et échéancier;
4. Clôture de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Point n° 3

a.

Présentation du projet de règlement numéro 751-15 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 234-91 afin de permettre l'implantation d'une nouvelle conduite de gaz naturel dans l'emprise de la rue du Pont

Monsieur Éric Boisvert, greffier et secrétaire-trésorier, explique à l'assemblée le contenu de ce projet de règlement. Il précise qu'il s'agit d'un règlement visant à ajouter au Plan d'urbanisme à titre de travaux autorisés l'implantation d'une nouvelle conduite de gaz naturel projetée par Gaz Métro dans l'emprise de la route 218 entre le parc industriel et la limite de la municipalité.

b.

Questions et commentaires

Une personne est présente à l'assemblée et elle n'a posé aucune question.

c.

Procédure d'adoption et échéancier

Monsieur Éric Boisvert conclut en informant les personnes présentes de la procédure d'adoption de ce règlement, lequel n'est pas susceptible de faire l'objet d'un processus référendaire. Il sera adopté lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 et possiblement en vigueur à la mi-novembre.

Point n° 4

Levée de la séance

Sur la proposition de monsieur Langis Barbeau
Appuyée par monsieur Stéphane Lévesque
Il est résolu

167-15

À 19 h 40 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Éric Boisvert, avocat
Greffier et secrétaire-trésorier

Je, François Barret, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

François Barret
maire